



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 5 octobre 2020

Réf.: **Lettre circulaire N° CL-20/43**  
SG/TSB

Contact: M. Bilel Jamoussi  
Téléphone: +41 22 730 6311  
Téléfax: +41 22 730 5853  
Courriel: [wtsa@itu.int](mailto:wtsa@itu.int)

Aux Administrations des États Membres de  
l'Union

Objet: **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20)**  
**(23 février – 5 mars 2021)**  
**Colloque mondial sur la normalisation (GSS-20) (22 février 2021)**

Madame, Monsieur,

Suite aux Lettres circulaires [N° 19/53](#) et [N° 20/40](#), et compte tenu des restrictions de travail et de voyage en vigueur en raison de la pandémie de COVID-19, j'ai l'honneur de vous informer que la prochaine Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) est reportée et se tiendra à Hyderabad (Inde), du 23 février au 5 mars 2021, après le Colloque mondial sur la normalisation, qui aura lieu le 22 février 2021, sous réserve du rétablissement de conditions de travail et de voyage normales en Inde et dans les autres États Membres.

Conformément à l'article 25 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications et à la Section 3 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, j'ai par conséquent le grand plaisir d'inviter votre Gouvernement à envoyer une délégation à l'AMNT-20.

Je vous invite également au Colloque mondial sur la normalisation (GSS-20) qui aura lieu le 22 février 2021, également à Hyderabad (Inde). Il est porté à la connaissance des États Membres que cette invitation est également envoyée aux Membres du Secteur de la normalisation des télécommunications, aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT ainsi qu'à l'ensemble des organisations, institutions et entités visées dans l'article 25 de la Convention de l'UIT et la Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

Vous recevrez bientôt, sous pli séparé, la circulaire pertinente du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), qui contient des informations sur l'organisation de l'AMNT-20 et du GSS-20 et sur les dispositions prises en la matière.

Conformément à la politique de l'UIT relative à l'égalité hommes-femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes ainsi qu'à la Résolution 198 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications/TIC, je voudrais également saisir cette occasion pour vous encourager à inclure des femmes et des jeunes dans votre délégation. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative [International Gender Champions](#), l'UIT [fait rapport sur la représentation des femmes dans toutes les réunions et les manifestations de l'Union](#).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*(signé)*

Houlin ZHAO  
Secrétaire général